

Date d'émission 28.07.2011, Révision 28.03.2011

Page 1 / 6

1 Identification de la substance / préparation et de la société**1.1 Identificateur de produit****Allume-Feu - brun****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Voir la désignation de produit

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

DIFEUDIS

Centre d'affaires cicéa – Rue du Courtil 35170 BRUZ

Téléphone : +33 2 99 57 14 21

Fax : +33 2 99 52 93 96

Email : contact@difeudis.comSite internet : <http://difeudis.com>

Distributeur

Secteur informatif**Informations techniques**contact@difeudis.com**Fiche de Données de Sécurité**contact@difeudis.com**1.4 Téléphone en cas d'urgence**

+33 2 99 57 14 21

2 Dangers possibles**2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

non déterminé

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45****Symbole de danger** aucun**Phrases-R** aucun**Phrases-S** aucun**Caractéristique particulière** non applicable**2.3 Autres dangers****Dangers physico-chimiques** Le produit est combustible.**Dangers pour la santé** Pas de dangers particuliers connus.**Dangers pour l'environnement** Pas de dangers particuliers connus.**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.**3 Composition / Informations sur les composants****3.1 Substances**

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges**Commentaire relatif aux composants** Pas de réaction dangereuse connue.

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	non applicable
Après inhalation	non applicable
Après contact cutané	En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.
Le produit est combustible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
Stocker au frais. Stocker au sec.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR) non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)

Protection corporelle non applicable

Divers Éviter le contact avec les yeux.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire non applicable

Risques thermiques non applicable

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Voir le chapitre 6+7.

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	>200
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

Date d'émission 28.07.2011, Révision 28.03.2011

Page 4 / 6

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations

12 Informations écotoxicologiques**12.1 Toxicité****12.2 Persistance et dégradabilité**

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Le produit est insoluble dans l'eau.

Date d'émission 28.07.2011, Révision 28.03.2011

Page 5 / 6

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150203

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

150104

14 Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Classification selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Classification selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15 Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Observer les restrictions d'emploi non

VOC (1999/13/CE) 0%

Tarif douanier: non déterminé

